

## SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL - PAYS DE VERNOUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 Décembre 2025

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

#### Délibération N° 21 – 2025

#### **OBJET : ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE DUP ET MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DU LOCAL TECHNIQUE ET DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Fortunat sur Eyrieux, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.**

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **38**

Date de convocation du Comité : **20 Novembre 2025**

**Etaient présents :** MORFIN Magali, VEY Pierre-Jean (Suppléant), MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr BONNEFOY Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, CLOUE Jacky (Suppléant), LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis (Pouvoir de Mr BASSET Fabrice), CIMAZ Michel, DELOCHE Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphan, DIETRICH David, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne (Pouvoir de Mr PICCOTTI Bernard), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel.

**Etaient excusés :** SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, JUGE Hubert, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice (Donne pouvoir à Mr REYNAUD Régis), DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe (Donne pouvoir à Mr ALIBERT Christian), ALLEMAND Bertille, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard (Donne pouvoir à Mme TERROT DONTENWILL Anne), BROTTEZ Bernard, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DEMAS Barbara, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice, BISSONNIER Antoine.

**Secrétaire de séance :** Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne

## Délibération N° 21 – 2025

**OBJET : : ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE DUP ET MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DU LOCAL TECHNIQUE ET DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX.**

**LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.**

Le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de protéger le captage du puits des îles destiné à l'alimentation en eau potable situé sur la commune de Soyons.

Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau et pour établir les périmètres de protection des captages.

Le Président indique qu'une aide financière peut être accordée pour mener à bien les différentes phases :

- La phase administrative.
- La phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

### **DÉLIBÉRATION :**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de captage et des mesures de protection de la ressource, au titre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement.

2 **S'engage à :**

- a) Conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et à réaliser les travaux nécessaires à celui-ci,
- b) Acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate,
- c) Une fois l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pris, l'afficher en mairie et informer par lettre recommandée les propriétaires concernés par les servitudes

- d) Annexer les servitudes au Plan Local d'Urbanisme de la commune, si ce document existe.
- 3 **Décide** de faire réaliser l'étude préalable de bilan et de faire établir les dossiers d'instruction technique et administrative.
- 4 **Sollicite** le concours financier du Département, de l'Etat et de l'Agence de l'eau tant au stade des études préalables, de la phase administrative, qu'à celle de la phase ultérieure.
- 5 **Mandate** Monsieur le Président pour qu'il puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier d'études préalables et des dossiers administratifs et techniques relatifs aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**Christian ALIBERT**



Transmis au contrôle de légalité le 11 Décembre 2025